

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. V.

MONTREAL, 27 MAI 1893.

No. 21

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

L'ÉDUCATION A QUÉBEC

LE CLERGE ET LES LAÏQUES

Le Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec s'est réuni jeudi, 18 mai, à Québec.

Parmi les questions soumises à l'assemblée, la principale était à coup sûr la motion présentée à la réunion précédente par l'honorable M. Masson, et qui avait été renvoyée à cette séance après une discussion assez animée dont nous avons donné dans le temps les détails.

Afin qu'il n'y ait pas de fausse impression, nous allons donner ici le texte même de cette motion ainsi conçue :

Personne ne pourra enseigner dans une académie ou dans une école modèle ou élémentaire subventionnée par le gouvernement à moins d'être pourvu d'un brevet de capacité;

Toute personne qui aura cessé d'enseigner pendant une période de années devra obtenir un nouveau brevet avant de reprendre l'enseignement;

Les examinateurs pour les religieuses enseignantes devront être des ecclésiastiques approuvés par l'évêque du diocèse auquel appartient l'aspirante ;

Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil est respectueusement prié de faire soumettre à la Législature les amendements à la Loi des écoles, nécessaires pour remplir le but de la présente résolution.

Examinons un peu la teneur de cette proposition dont on ne saurait trop faire ressortir l'esprit éminemment modéré et conciliant.

La réforme proposée ne s'applique qu'aux écoles élémentaires, à celles qui sont subventionnées à même le Trésor de la Province, l'argent de tous les citoyens.

Rien n'est plus conforme à la justice et aux besoins de l'époque ; rien n'est même plus conforme aux derniers enseignements de l'Église.

Qu'une telle obligation soit rigoureusement indispensable pour ceux auxquels nous confions la formation de notre jeunesse : aucun citoyen ne peut le nier.

Personne n'ignore l'encombrement de crasseuses nullités auxquelles on donne le soin d'enseigner des choses qu'elles ignorent et qui doivent ce bombardement d'honneurs uniquement à la soutane qu'elles portent.

Tandis que nos jeunes instituteurs diplômés sont obligés d'aller chercher aux Etats-Unis un